



APPEL À CANDIDATURES

Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Brindas doit être renouvelé à la suite des élections municipales 2026.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, président de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil municipal
- Des membres issus des domaines suivants :
 - o Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'UDAF
 - o Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
 - o Un représentant des associations de personnes handicapées du département
 - o Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association qui doit être déclarée et avoir une activité sur la commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Brindas :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du ou des représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

Date limite de candidatures :

Le vendredi 24/04/2026 à 00h

Mairie de Brindas - 18 place de Verdun 69126 BRINDAS

Ou par mail à ccas@brindas.fr

Pour toutes informations complémentaires :

Contactez Véronique SEON, service social au 04 78 16 02 03 ou ccas@brindas.fr

Ou bien Marie-Catherine MAVOUNGOU, directrice générale des services au 04 78 16 02 08 marie-catherine.mavoungou@brindas.fr

L'adjointe déléguée aux Séniors,
aux Affaires Sociales et à la Solidarité

Marion GUEDES

Le Maire, Président du CCAS

Guillaume GIRAUD



Mairie de Brindas

18 Place de Verdun, 69126 Brindas

Tél. 04 78 16 02 00

accueil@brindas.fr

www.brindas.fr

Horaires :

lundi 9h-12h, 14h-17h

Mardi 14h-18h

Mercredi 9h-12h, 14h-17h

Jeudi 8h15-12h

Vendredi 9h-12h, 14h-17h

Samedi 9h-12h (accueil et état-civil)

